



Resp Pj Pl A 2/4

ORDONNANCE DE MESSIEURS LES VICAIRES Generaux du Diocese de Castres le Siege vacant.

LES Vicaires Generaux du Diocese de Castres le Siege vacant: A tous Chapitres, Abbés, Prieurs, Curés & autres Eclésiastiques ayans charge d'Ames dans le present Diocese: SALVT, en nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. La providence Divine vous ayant apelés sous le gouvernement & autorité Episcopalle à la conduite des Ames chacun dans son distroit, par les emplois que Vous avez receüs de l'Eglise, qui est vne charge que les Anges deuroient craindre, Nous serions indignes de nôtre Ministère, si dans vne conioncture si favorable à l'Eglise par la protection qu'elle reçoit du zèle & de la pieté de Nôtre incomparable Monarque, le plus Grand Prince de la terre, fils aîné de l'Eglise, & le veritable & legitime heritier & successeur des vertus & de la Couronne du Grand Saint Louis, nous ne redoublions nos soins & nôtre zèle, afin de concourir aux Saintes intentions de Sa Majesté, pour ramener au giron de l'Eglise par la parole de JESUS-CHRIST que nous devons soutenir par nos exemples les Pretendus Réformateurs de la Religion, qui en sont malheureusement separés; car nous devons nous souvenir que Dieu nous demandera compte de leurs Ames si nous auons negligé leur salut. Mais pour arriuer à vne si sainte & si glorieuse fin que nous devons attendre de la seule misericorde de Dieu nous auons iugé qu'il estoit de nôtre devoir de vous Assembler, non seulement pour vous y exhorter, mais encore pour prendre les moyens les plus propres sur les avis & la connoissance que vous nous donnerés, de l'etat des personnes de vôtre Parroisse; & pour estre pourueu à la residence, que vous devés dans vos Benefices, & aux autres affaires de l'Eglise concernant l'honneur & la gloire de Dieu; Auquel effet nous vous mandons & enjoignons sur peine de desobeissance de vous trouver Mecredy prochain onzième de ce mois sur les dix-heures du matin à l'Eglise Cathedrale de la present Ville de Castres pour assister à la Messe du Saint Esprit, qui sera par un de nous celebrée pour implorer le secours du Ciel, afin que Dieu benisse nôtre trauail, & le même jour de relevée, vous vous rendrés dans la Sale du Palais Episcopal, pour être par nous pourueu à ce dessus: Enjoignant au Promoteur de faire aficher & envoyer la presente Ordonnance, par tous les Lieux qu'il sera necessaire. **DONNE'** à Castres le 7. Aoust 1683.

DEFOSSE' Grand Archidiacre de Castres, Vicaire General & Oficial.

Du Mandement de Messieurs les Vicaires Generaux.

CHASTEAU Notaire & Secretaire.





ORDONNANCE

DE MESSIEURS LES VICAIRES

aux du Diocèse de Cahors le siège vacant

*ORDONNANCE des Convocatores
De la Synode générale du
Diocèse faite par M^{rs} Loup
Vesoffe vicairi général*

nosseigneurs de Cahors, Grand Archevêque de Cahors, Vicaire Général & Officiel.
necessaire. Donn^e à Cahors le 7. Aoust 1683.

De l'Imprimerie de Messieurs les Prévôts de Cahors.
CHASTEAU Notaire & Secrétaire.